



## Abus et plaintes d'une salariée d'une association

Par **belferroum**, le **14/12/2010** à **11:48**

Bonjour,

J'ai énormément besoin de vos conseils ou du moins de votre aide. là, je suis au bout du gouffre avec mon employeur et ses confrères. Je vous expose en quelques lignes les grandes épreuves auxquelles j'ai été confrontées depuis maintenant un an:

- \* promesse d'un contrat d'embauche à plusieurs reprises en qualité de professeur de français; j'ai signé sous la contrainte un contrat CUI en qualité de monitrice (contrat unique d'insertion avec pôle emploi) alors que j'exerçais le métier de professeur pendant 6 mois. En fait, avec leur pression, diplomatie et chantages, et comme j'avais besoin de survivre, je n'ai pu me révolter contre cette fraude en terme de contrat.
- \* irrespect et transgression des clauses du contrat de travail CUI (c'est en principe un contrat de 26 heures) j'ai travaillé 21 heures par semaine pendant 6 mois et depuis trois mois je travaille 26 heures mais en qualité de gérante d'association et professeur de français, mais il n'est pas mentionné dans mon deuxième contrat. Ce contrat renouvelé en juillet 2010 est assigné au métier de monitrice et non de gérante. (ce même contrat CUI avec pôle emploi)
- \* Des journées impayées dans mon dernier bulletin de salaire pour cause d'absences non justifiées. C'est faux car mes absences sont toutes justifiées et aucun entretien entre l'employeur et moi-même s'est fait. J'ai reçu une lettre à mon insu pour me rappeler de justifier mes absences et un retard. J'ai des preuves écrites pour prouver ma légitimité dans mes absences et mon retard.
- \* Des journées d'harcelement morales de pression d'humiliations, ce qui aggrave ma maladie au niveau de l'estomac et rendent fréquents mes migraines. (je suis sans cesse auprès de mes médecins).

Je suis actuellement au bout de mes forces, incapable de trouver une solution.

Que dois je faire pour faire valoir mes droits auprès de l'association privée située au 16<sup>eme</sup> arrondissement? quelles sont les démarches sachant que je ne suis pas syndiquée?

Vous remerciant à l'avance de votre intervention, je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Par **P.M.**, le **14/12/2010** à **12:38**

Bonjour,rnIl semble qu'il y ait en plus fraude aux aides de l'Etat, je pense que vous pouvez avoir des témoignages sur vos activités réelles et vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail et/ou d'une organisation syndicale...